



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 087-218717809-20241205-2024053-DE

Berger
Levraut

2024-053

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 5 DECEMBRE

Nombre

de Conseillers :

en exercice -23-

présents 19

votants 23

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PRIEST-TAURION, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2024

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoint ; M. DUPIN, Mme LACOUR Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, Mme DA SILVA, Mme LACOMBE, M. DUJARDIN, M. LACOUCHIE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS,

ABSENTS : M. FOURNIER, M. BERGERON, Mme JULLIAND, M. BÉNARD

Pouvoirs : M. FOURNIER donne pouvoir à Mme ROSSANDER, M. BERGERON donne pouvoir à Mme DA SILVA, Mme JULLIAND donne pouvoir à Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. BÉNARD donne pouvoir à M. CHAUGNY

Madame Marie-Hélène PAGLIONE-BISMUTH a été élue secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires de la Commune, Madame le Maire propose de procéder à des réajustements de crédits tant en dépenses qu'en recettes.

Elle explique ces réajustements et soumet au Conseil Municipal la décision modificative :

- Décision modificative n°2 au Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
DÉSIGNATION DES ARTICLES		RECETTES	DÉPENSES
N°	INTITULÉ		
Chapitre 011 : Charges à caractère général			
6064	Fournitures administratives		+500,00€
61558	Autres matériel mobilier		+6 000,00€
6281	Concours divers		+1 500,00€
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés			
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		+500,00€
Chapitre 013 : Atténuations de charges			
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	+8 500,00€	

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 087-218717809-20241205-2024053-DE



SUITE DE LA DÉLIBÉRATION 2024-053
DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT			
DÉSIGNATION DES ARTICLES		RECETTES	DÉPENSES
N°	INTITULÉ		
Chapitre 13 : Subventions d'investissement			
1323	Département	+7 200,00€	
13461	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	+62 580,00€	
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées			
1641	Emprunts en euros	-69 780,00€	

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 09/12/2024
Qualité : MAIRE